



AFFICHÉ LE

24 JUIL. 2009

TERRES AUSTRALES ET  
ANTARCTIQUES FRANÇAISES

TERRES AUSTRALES  
ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

*Direction régionale  
Des affaires maritimes  
De la Réunion et des îles Éparses*

DECISION N° 2009-107 DU 22 JUILLET 2009

PERMIS DE PECHE N° 44 / 2009  
POUR LES ZONES ECONOMIQUES EXCLUSIVES FRANÇAISES DE EUROPA,  
BASSAS DA INDIA, JUAN DE NOVA, GLORIEUSES ET TROMELIN

Le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises,

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 modifiée portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île de Clipperton ;

Vu la loi n° 66-400 du 18 juin 1966 relative à l'exercice de la pêche et à l'exploitation des produits de la mer dans les Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu le décret n° 78-146 du 3 février 1978 portant création d'une zone économique au large des côtes des îles Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India ;

Vu le décret n° 96-252 du 27 mars 1996 relatif aux conditions d'exercice de la pêche maritime dans les Terres australes françaises ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2009 portant organisation administrative des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu l'arrêté n° 2008-154 du 17 décembre 2009 prescrivant les règles encadrant l'exercice de la pêche aux thons et autres poissons pélagiques autorisés dans les zones économiques exclusives des îles Éparses ;

Sur proposition du directeur régional des affaires maritimes,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** : Le navire dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous est autorisé à pêcher, en dehors de la mer territoriale, dans les zones économiques exclusives françaises de Europa, Bassas da India, Juan de Nova, Tromelin et Glorieuses du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 décembre 2009 :

Nom du navire : **FRANCHE TERRE**

Pavillon : français

Numéro et port d'immatriculation : DI 928376 DZAUDZI

Marques extérieures d'identification : DI 928376 ou IMO 9540156

Balise satellite (identification) : ID 500955

Propriétaire : SAPMER – Darse de pêche – Magasin 10 – BO 2012 – 97823 LE PORT CX – LA REUNION – 00 262\*(0)2 62 42 02 73 fax : 00 262\*(0)2 62 42 03 85

Tonnage (GT) : 2664 UMS

Longueur (m) : 90

Puissance (kw) : 5760 kw wartsila

Moyens de communication :

- indicatif d'appel radio : FNSN
- N° Téléphone : 00 870 / 773 180 217
- N° irridium : +881 677 701 702
- N° inmarsat :
- N° fax : 00 870 / 873 180 787
- E-mail : francheterre@francheterre.oceanpost.net

Espèces ciblées : thonidés

Méthode de pêche : senne

**Art. 2 :** La décision n° 2008-63 du 17 mars 2008, accordant un permis de pêche n° 41/2008 au navire "Le Titan" de l'armement Sapmer pour pêcher les zones économiques exclusives françaises de Europa, Bassas da India, Juan de Nova, Glorieuses et Tromelin durant la période de la campagne de pêche 2009 est abrogée.

**Art. 3 :** Le secrétaire général des Terres australes et antarctiques françaises, le directeur régional des affaires maritimes de la réunion et des îles Éparses et le chef de district des îles Éparses, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.

Pour le préfet, administrateur supérieur des  
Terres australes et antarctiques françaises, le

directeur de cabinet

Thierry PERIELLO

